



BAIGNADES & PÊCHE À PIED DE LOISIRS

Normandie

[2023]

Avec ses 600 km de façade côtière et plusieurs zones de loisirs en eau douce, la Normandie offre de nombreux sites de baignade et de pêche à pied de loisirs. La qualité sanitaire de ces sites est surveillée de manière à prévenir tout risque pour la santé des baigneurs et des consommateurs. Une synthèse de la situation régionale est présentée dans ce document ; des informations plus complètes ainsi que des bilans détaillés par département sont disponibles sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) <https://www.normandie.ars.sante.fr/baignades-en-milieu-naturel>

Les eaux de baignade en Normandie

La surveillance de la qualité des eaux de baignade est mise en oeuvre sur toutes les zones accessibles au public, fréquentées de manière régulières et qui n'ont pas fait l'objet d'interdiction.

Elle comprend :

- La mise en oeuvre, par la personne responsable de l'eau de baignade (PREB : gestionnaire de sites, principalement des mairies ou communautés de communes en Normandie), de mesures préventives ou curatives. La PREB assure l'information du public sur la qualité de l'eau et les mesures mises en place et prend en charge tout ou partie des dépenses du suivi analytique,
- Le contrôle sanitaire exercé par l'ARS qui intègre l'inspection des eaux de baignade, le contrôle des mesures de gestion mises en oeuvre par la PREB, la planification de prélèvements et analyses de la qualité des eaux et l'interprétation sanitaire des résultats.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen d'indicateurs microbiologiques appelés germes témoins de contamination fécale (Escherichia coli et entérocoques). Chaque prélèvement est qualifié sur la base de seuils (cf. figure 1). Le dépassement d'un des seuils de qualité moyenne donne lieu à des mesures de gestion. Le contrôle sanitaire inclut également une surveillance visuelle destinée à détecter la présence de résidus goudronneux, de verre, de plastique ou d'autres déchets. En cas de risque identifié, d'autres paramètres sont surveillés tels que les cyanobactéries, les échouages d'algues...

Depuis 2013, le classement des eaux de baignades est établi selon les dispositions de la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. En fin de saison, les plages sont ainsi classées en quatre classes de qualité (excellente, bonne, suffisante, insuffisante) sur la base des résultats acquis lors de 4 dernières saisons balnéaires (cf. carte en page 5).

Les baignades en mer

La Normandie comptait, en 2023, 149 baignades en mer (37 dans le Calvados, 89 dans la Manche et 23 en Seine-Maritime). Pour les baignades en mer, les risques sanitaires principaux sont liés à la pollution microbiologique des eaux (cf. encadré). L'été 2023 a connu de forts cumuls de pluie, responsables, entre autres, d'un nombre important de fermetures préventives dont l'objectif est d'assurer la sécurité sanitaire des baigneurs qui ne sont ainsi pas exposés à une eau de qualité susceptible d'être dégradée.

Les contaminations microbiologiques sont majoritairement associées :

- aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectifs ou individuels,
- aux fortes pluies qui favorisent le lessivage des sols, la crue de cours d'eaux et le débordement des ouvrages de collecte des eaux usées,
- aux grandes marées qui remettent en suspension les sédiments accumulés et les déjections animales dans certains secteurs.

Les risques sanitaires potentiellement associés à une pollution microbiologique d'une eau de baignade sont des pathologies de la sphère oto-rhino laryngée (ORL), de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

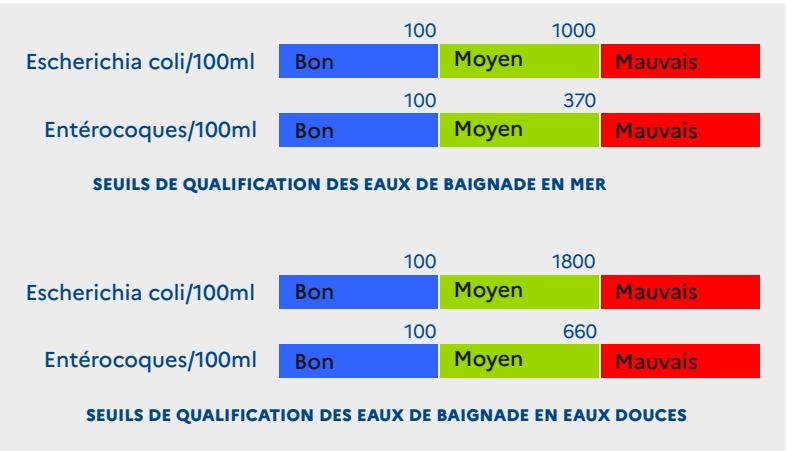


Figure 1 : Seuils de qualification d'un prélèvement individuel d'une eau de baignade

	Calvados	Manche	Seine-Maritime	TOTAL
Nombre d'interdictions préventives	27	11	21	59
Nombre d'interdictions suite à de mauvais résultats d'analyse	10	10	7	27

Tableau 1 : Nombre et durée des interdictions de baignade survenues en 2023 en raison de risque de pollutions microbiologique

Les classements des eaux de baignades en mer à l'issue de la saison 2023, ainsi que leur évolution depuis 2013, année de mise en œuvre des dispositions de la directive du 15 février 2006, montrent une relative stabilité sur la région (cf. figures 2 et 3). Si la qualité des eaux de baignade est globalement satisfaisante en Normandie, puisqu'à l'issue de la saison 2023, 94% de baignades en mer sont en qualité « excellente » ou « bonne » (en légère augmentation par rapport à 2022), la mise en œuvre des plans d'actions visant à améliorer la qualité des eaux, définis dans les profils de vulnérabilité, se poursuit, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés.

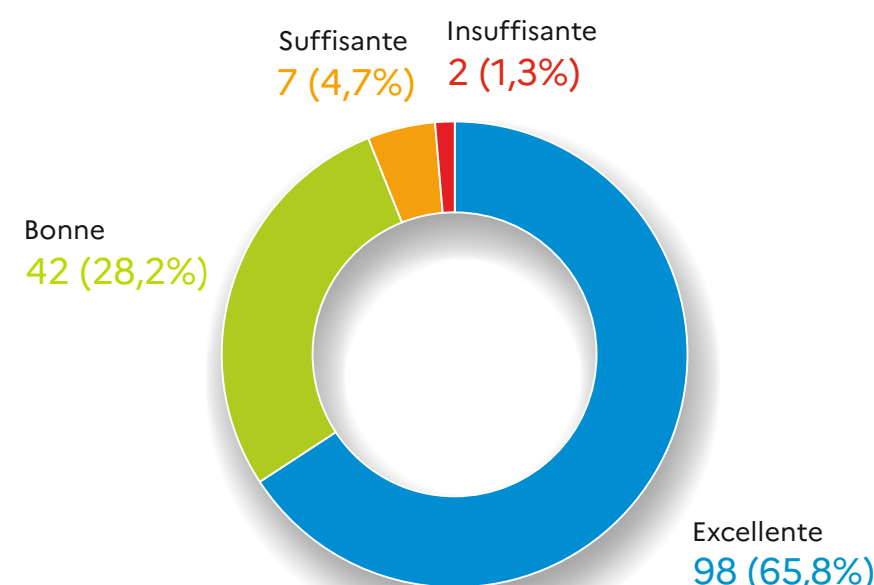


Figure 2 : classement des eaux de baignade en mer à l'issue de la saison 2023

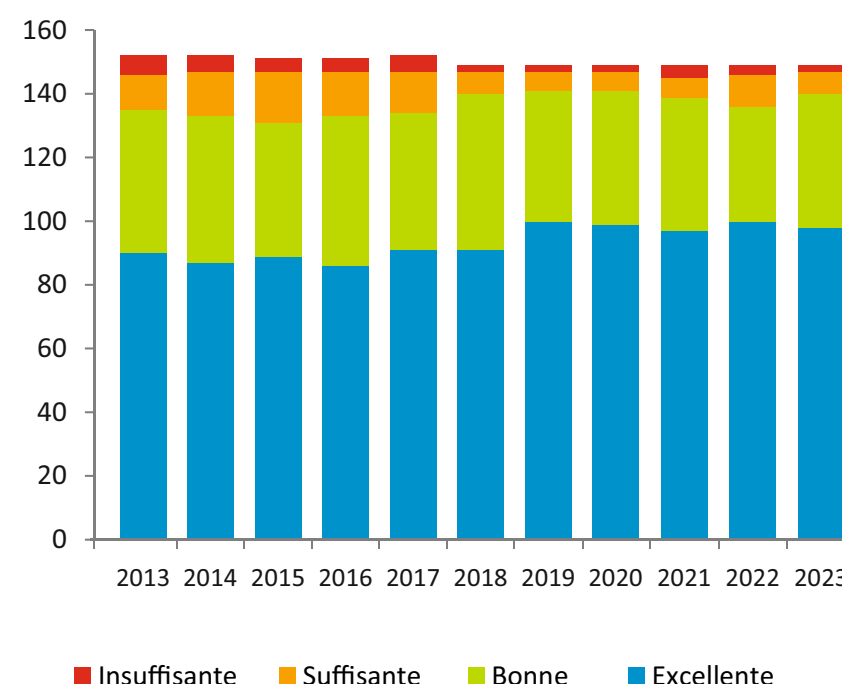


Figure 3 : Evolution des classements des eaux de baignades en mer depuis 2013

Faits marquants de 2023

La saison balnéaire 2023 a été marquée par un mois de juin chaud, une forte pluviométrie ainsi qu'un fort coup de vent au début du mois d'août.

La saison 2023 a connu les cumuls de pluie les plus importants des 11 dernières saisons.

Un épisode d'eaux colorées liés à la prolifération d'une microalgue non toxique pour la santé humaine (*Lepidodinium chlorophorum*) est à noter dans le Calvados, de même que de nombreux dépôts de macroalgues dans le même département.

Les conditions météorologiques défavorables n'ont pas impacté de la même façon tous les secteurs de la région et certaines baignades ont vu leur classement remonter en 2023.

Une baignade de l'Eure est restée fermée toute la saison en raison de la prolifération de cyanobactéries toxigènes.

Les baignades en eau douce

Les baignades en milieu naturel

La Normandie comptait, en 2023, 12 baignades naturelles en eau douce (1 dans le Calvados, 5 dans l'Eure, 3 dans l'Orne et 3 en Seine-Maritime). Ces baignades en eau douce, exclusivement en plans d'eau en Normandie, sont, en règle générale, moins vulnérables aux pollutions microbiologiques extérieures que les eaux de mer. En revanche, elles peuvent connaître des problématiques spécifiques, telles que des proliférations de cyanobactéries ou des épisodes de dermatite cercarienne (puce du canard) ce qui ne fut toutefois pas le cas en 2023.

En 2023, le contrôle sanitaire des sites de baignades en eau douce poursuit la surveillance des cyanobactéries selon les mêmes modalités qu'en 2022. Les conditions météorologiques de la saison 2023 ont été moins favorables au développement de ces organismes photosynthétiques en 2023 qu'en 2022. Certains sites restent toutefois très vulnérables face au risque de développement de cyanobactéries, même dans ces conditions (en lien avec l'eutrophisation notamment).

Les cyanobactéries (également appelées algues bleues) sont susceptibles de se développer dans les eaux douces peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments. Certains genres de cyanobactéries peuvent produire des toxines pouvant provoquer des troubles d'intensité et de gravité variables tels que des atteintes cutanées, des gastro-entérites aiguës, des atteintes neurologiques suite au contact, à l'ingestion ou à l'inhalation d'eau contaminée.

A l'issue de la saison 2023, d'un point de vue microbiologique, les eaux de baignades en eau douce de la région sont toutes classées en excellente qualité.



Les baignades artificielles en eau douce

Ces baignades ne répondent ni à la définition de la directive 2006/7/CE (l'eau étant maintenue captive et ne circulant pas librement), ni à la définition d'une piscine (l'eau n'étant pas désinfectée et désinfectante). Elles ne font pas l'objet d'un classement au titre de la directive 2006/7/CE. Le contrôle sanitaire est réalisé de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la personne responsable de la baignade assure un auto-contrôle et établit une procédure concernant la gestion des situations de non-respect des limites de qualité et de non-satisfaction des références de qualité.

Deux baignades artificielles sont recensées dans la région à Rugles (27) et Coulonges sur Sarthes (61).

La baignade de Rugles a adapté son planning d'ouverture au public et ses procédures de gestion durant cette saison. Une seule non conformité en début de saison est à noter, la baignade a pu ensuite rester ouverte jusqu'au 30 août.

Profitez de l'été en toute sérénité...

A chaque âge et en tout lieu, la noyade reste le principal danger : Adoptez les bons comportements !



Pour éviter les risques et profiter de l'eau sans danger, il convient de respecter les bons réflexes suivants :

- Lors d'une baignade en mer, renseignez-vous sur l'état de la mer et des courants, et tenez compte de votre condition physique et de votre état de santé avant de vous lancer à l'eau !
- Une surveillance constante et rapprochée des enfants est indispensable, même dans les lieux de baignade surveillée !
- Respectez toujours les interdictions de baignade, et restez dans les zones surveillées.
- Ne consommez pas d'alcool avant la baignade ou une activité nautique.
- D'une façon générale, l'apprentissage de la nage est recommandé le plus tôt possible, mais il n'est jamais trop tard pour apprendre à nager, même à l'âge adulte !

Apprivoisez le soleil !



Quelques conseils pour bien profiter des rayons du soleil :

- Evitez de vous exposer aux heures les plus dangereuses (entre 12h et 16h)
- Portez un chapeau ou une casquette
- Portez des lunettes de soleil avec un filtre anti-UV et des montures bien enveloppantes
- Gardez si possible un tee-shirt, une chemise
- N'exposez pas les nourrissons au soleil

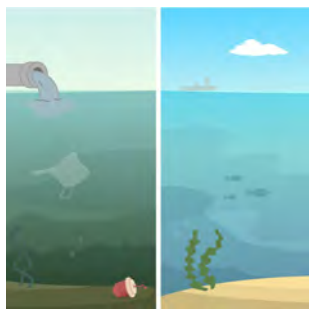
Au-delà des problématiques de pollution inhérentes à l'environnement communes à toutes les baignades, ces sites particuliers sont sujets à des risques sanitaires spécifiques liés à l'apport de germes pathogènes par les baigneurs : ceux-ci sont fortement dépendants de l'hygiène des baigneurs, de la fréquentation, du volume d'eau et des caractéristiques hydrauliques de la baignade.

Ces baignades font l'objet d'une surveillance sanitaire et de seuils de gestion spécifiques, adaptés en fonction des enjeux identifiés pour chaque typologie de bassins.

Paramètre	Fréquence	Limites de qualité en système fermé ou ouvert
<i>Escherichia coli</i> (NPP/100mL)	Hebdomadaire	500
Entérocoques intestinaux (NPP/100mL)	Hebdomadaire	200
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (UFC/100mL)	Hebdomadaire	100
<i>Staphylococcus aureus</i> (UFC/100mL)	Hebdomadaire	20
Transparence de l'eau	Hebdomadaire	Supérieure à 1 m
Développement de biofilms	Hebdomadaire	Absence
Température et pH	Hebdomadaire	

Tableau 2 : Fréquence de contrôle et limites de qualité de l'eau des baignades artificielles en eau douce

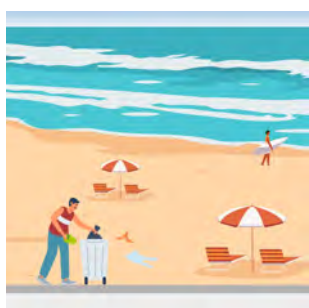
Pour la pratique de la baignade, tous les sites ne se valent pas ! Informez-vous sur la qualité et les interdictions en cours



Pour profiter de la baignade et éviter les expositions inutiles :

- Informez-vous sur la qualité des sites
- Evitez la baignade après de fortes pluies
- Renseignez-vous et respectez les interdictions en cours
- Suivez les conseils de prévention édictés par les autorités sanitaires
- Ces informations sont affichées sur les sites de baignade et disponibles en ligne sur www.normandie.ars.sante.fr/

Gardez la plage propre !



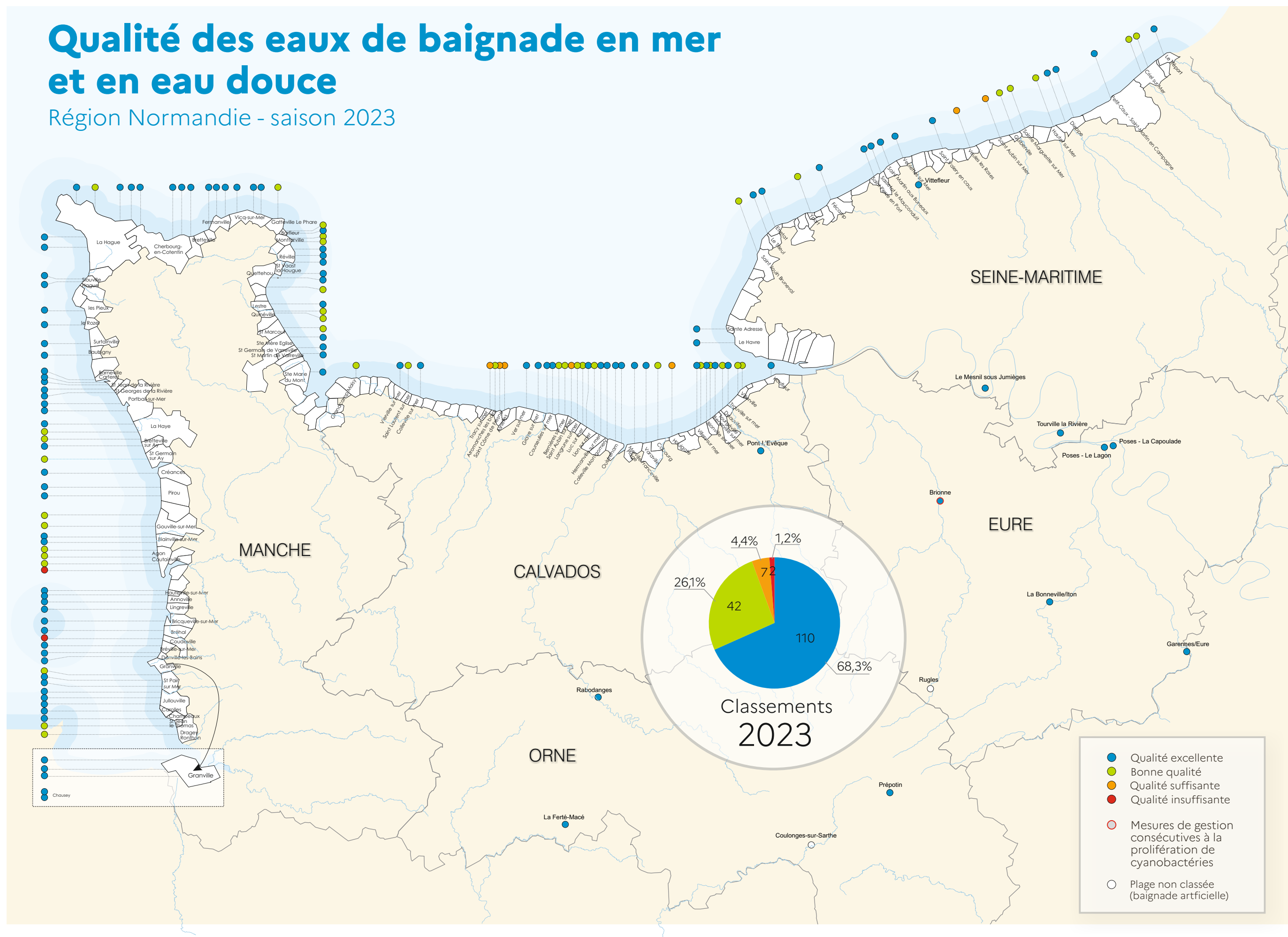
Un sable qui n'est pas très propre peut être à l'origine d'affections dermatologiques. Utilisez une serviette pour vous allonger sur le sable et profitez des douches mises à votre disposition.

La plage est un espace public, gardez la propre en utilisant les poubelles pour les déchets et les installations sanitaires mises à votre disposition. N'emmenez pas d'animaux domestiques sur les plages ; elles leur sont souvent interdites pendant la saison balnéaire.

Pour plus d'informations sur les sites de baignade en France : <https://baignades.sante.gouv.fr>

A vertical collage of three images. The top image shows a stone lighthouse with a green lantern room, situated on a grassy cliff. The middle image shows a white building with a green roof, partially obscured by green foliage. The bottom image shows a small, dark-colored boat with a white outboard motor, floating in the water.

Région Normandie - saison 2023



La pêche à pied de loisirs

30 gisements de coquillages suivis en 2023

La surveillance de la qualité sanitaire des principaux gisements de coquillages fréquentés en pêche à pied de loisirs est exercée par l'ARS, en complément du suivi REMI (réseau microbiologique) réalisé par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) sur les zones professionnelles . Ce suivi concerne exclusivement les bivalves filtreurs (huîtres, moules, coques, palourdes) : ces mollusques filtrent, pour se nourrir, de grandes quantités d'eau et peuvent concentrer dans leur chair des contaminants pouvant être préjudiciables à la santé du consommateur.

Nature des principaux contaminants	effets sur la santé	dans quels délais?
germes pathogènes (bactéries, virus,...)	gastroentérite hépatite A...	quelques heures à quelques jours
toxines algales	vomissements, maux de ventre, diarrhée	quelques heures
contaminants chimiques : métaux lourds (cadmium, mercure, plomb...), ¹ HAP, ² PCB...	accumulation dans l'organisme générant diverses pathologies (troubles neurologiques, immunitaires, cancers...)	à long terme

Tableau 3 : Principaux contaminants retrouvés dans les coquillages et effets sanitaires associés

La surveillance phytoplanctonique

Les résultats de la surveillance phytoplanctonique exercée par l'IFREMER sont utilisés pour la gestion des risques sur les zones de pêche à pied de loisirs. Cette surveillance peut conduire à des mesures d'interdiction lorsqu'il est constaté un développement important de phytoplanctons toxiques comme le dinophysis.
En Seine-Maritime, la pêche à pied a été interdite pour cette raison du Cap d'Antifer à Veulettes, du 6 juillet au 24 novembre

Profitez de la pêche en toute sérénité...

- Renseignez-vous sur la qualité et la vulnérabilité des sites de pêche et privilégiez les sites de meilleure qualité. Ces informations sont affichées en haut des cales d'accès à l'estran et disponibles en ligne sur www.normandie.ars.sante.fr/coquillages-de-peche-pied
- Respectez les interdictions en cours
- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux.
- Éloignez-vous des rejets (cours d'eau, canalisations), des ports et des centrales nucléaires.
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche.
- Transportez et conservez vos coquillages au frais.
- Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche et assurez-vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation.
- Cuisinez les coquillages avant consommation. Néanmoins, rappelez-vous que la cuisson permet seulement de réduire les risques microbiologiques et non de les supprimer totalement (La cuisson ne détruit pas les toxines de certains phytoplanctons)!

¹ Hydrocarbures aromatiques polycycliques - ² Polychlorobiphényles

Les résultats des suivis microbiologiques

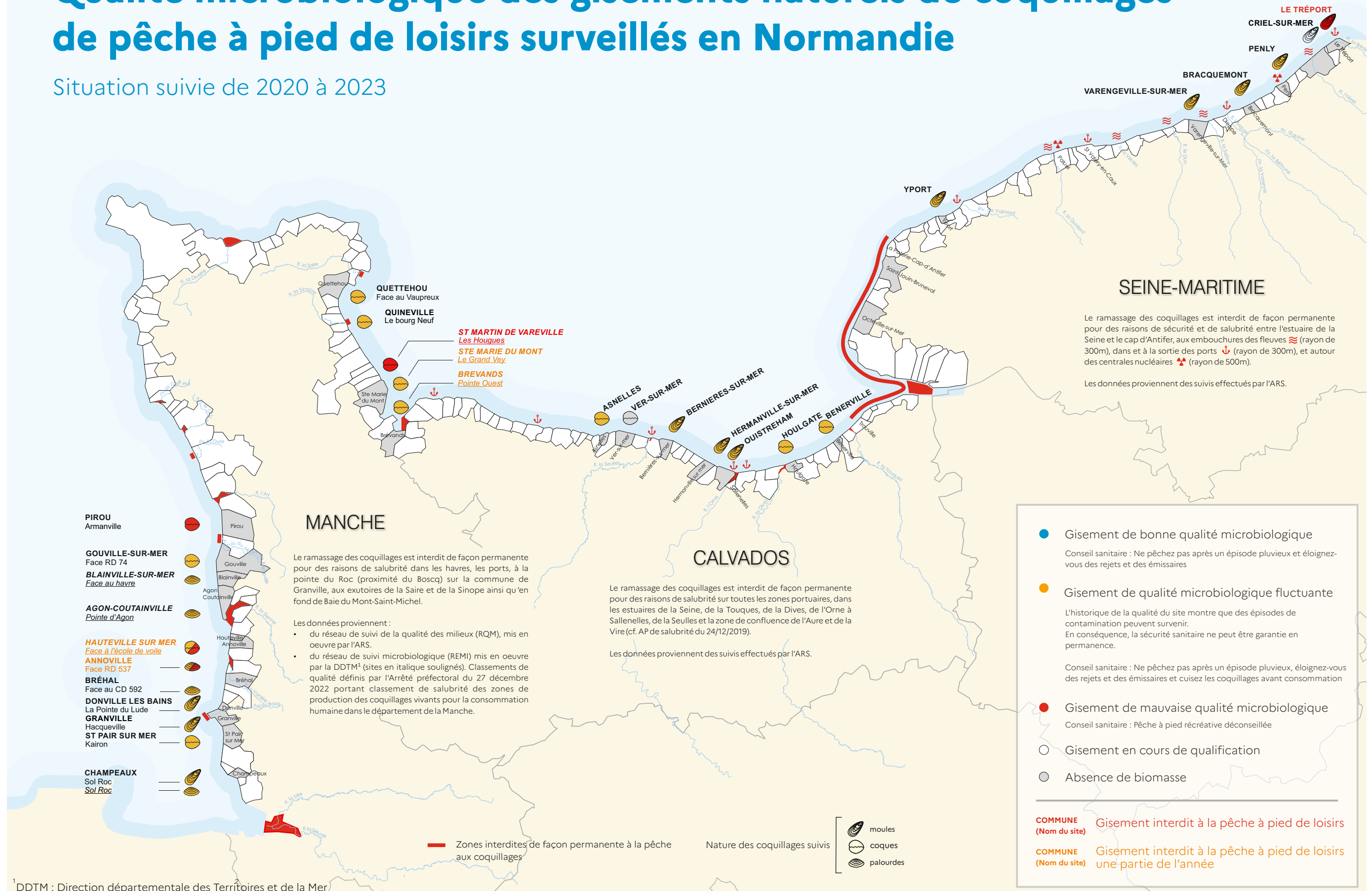
Au même titre que pour les zones professionnelles, la qualité microbiologique des coquillages est évaluée au moyen de l'indicateur témoin de contamination fécale E. coli. Lorsque des contaminations sont identifiées ou suspectées, des mesures de gestion (recontrôle, interdiction de pêche) sont mises en œuvre (cf. tableau 4).

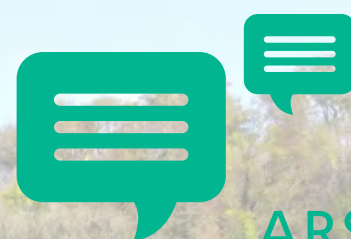
Alertes microbiologiques 2023	Calvados	Manche	Seine-Maritime
Nombre d'interdictions de pêche à pied	1	4	7

Tableau 4 : Récapitulatif des alertes microbiologiques rencontrées en 2023 sur les zones de pêche à pied de loisirs

Qualité microbiologique des gisements naturels de coquillages de pêche à pied de loisirs surveillés en Normandie

Situation suivie de 2020 à 2023





ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4



www.normandie.ars.sante.fr

